



RECENSEMENT DE VOS PROJETS



ANNEE 2024



Collectivité :

Interlocuteur

(si autre que le Maire) :

Fonction :

Tél :

Mail :

Commentaires :

Signature du représentant de la collectivité

Date :

Madame, Monsieur le Maire,

Ce document a pour objet de signaler au SE60 tout projet de travaux que la commune envisage de faire réaliser sur **2024** (à l'exception de ceux à exécuter en urgence pour cause de sécurité).

Les projets des années suivantes seront recensés au cours du 1er trimestre 2024.

Vous trouverez ci-après les fiches de recensement des travaux à **nous retourner avant le 31/03/2023**

à l'adresse mail suivante : aapse60@se60.fr

Toute fiche réceptionnée après cette date sera instruite pour une réalisation en 2025

Si vous n'avez aucune nouvelle* demande, veuillez cocher la case ci-dessous et nous retourner la présente fiche pour éviter toute relance ultérieure du SE60 :

NEANT

***3 cas :**

Cas n°1 : Vous avez déjà délibéré sur vos projets et envoyé vos délibérations, **vous n'avez pas besoin de les inscrire sur les fiches de recensement.**

CONFIRMÉ POUR 2024

ABANDON POUR 2024

Cas n°2 : Vous n'avez pas délibéré sur des projets ayant déjà fait l'objet d'un chiffrage, **vous devez les inscrire sur les fiches de recensement en précisant si le projet est confirmé ou abandonné.**

En cas de confirmation, un chiffrage actualisé vous sera envoyé sur lequel vous devrez délibérer.

Les délibérations devront être retournées à delibtravaux@se60.fr avant le **31/10/2023**. A défaut les travaux ne pourront être instruits pour 2024.

Cas n°3 : Vous avez un (de) nouveau(x) projet(s), **vous devez les inscrire sur les fiches de recensement.**

Le chargé d'opérations de votre secteur prendra contact avec vous sous quinzaine pour convenir d'un rendez-vous et vous rencontrer afin de définir vos besoins et de réaliser l'étude ad'hoc.

Le(s) chiffrage(s), sur le(s)quel(s) vous devrez délibérer, vous sera(ont) envoyé(s) avant le **31/08/2023**.

Les délibérations devront être retournées au SE60 avant le 31/10/2023 à delibtravaux@se60.fr.

A défaut, les travaux ne pourront être instruits pour 2024.

Attention particulière : Projet délibéré ne signifie pas projet financé et programmé en n+1.

Les dossiers sont examinés par une commission de programmation sur la base de critères de priorisation.

La participation sur vos éventuelles travaux antérieurs devra être obligatoirement acquittée.

Une notification vous sera envoyée pour confirmation.

Certaines opérations pouvant nécessiter des études particulières, votre attention est appelée sur l'importance d'anticiper suffisamment l'envoi de vos demandes.

Chaque dossier fera l'objet d'une étude et d'un chiffrage. En cas de modification ultérieure de la demande, le projet donnera lieu uniquement à une estimation sur la base de ratios.

Il est impératif pour la collectivité de prévoir une date de réunion de son conseil municipal avant fin octobre pour pouvoir programmer les travaux à l'année N+1.

Recensement de vos projets TRAVAUX : mise en souterrain des réseaux élec, éclairage public, éclairage sportif, signalisation tricolore...

DOMAINES	RECENSEMENT DES BESOINS
<p>MES Mise en souterrain des réseaux électriques , EP, réseaux téléphoniques</p>	<p>Intitulé du projet / lieu :</p> <p>Période de réalisation souhaitée : <input type="checkbox"/> 1er trimestre 2024 <input type="checkbox"/> 2ème trimestre 2024 <input type="checkbox"/> 3ème trimestre 2024 <input type="checkbox"/> 4ème trimestre 2024 <input type="checkbox"/> 2025</p>

COLLECTIVITE :

Recensement de vos projets TRAVAUX : mise en souterrain des réseaux élec, éclairage public, éclairage sportif, signalisation tricolore...

DOMAINES	RECENSEMENT DES BESOINS
<p style="text-align: center;">ES Travaux d'investissement d'éclairage sportif extérieur (stade, terrain de tennis, etc.)</p>	<p>Intitulé du projet / lieu :</p> <p>Période de réalisation souhaitée : <input type="checkbox"/> 1er trimestre 2024 <input type="checkbox"/> 2ème trimestre 2024 <input type="checkbox"/> 3ème trimestre 2024 <input type="checkbox"/> 4ème trimestre 2024 <input type="checkbox"/> 2025</p>

COLLECTIVITE :

Recensement de vos projets CONCESSION

DOMAINES	RECENSEMENT DES BESOINS	
<p>Actions de valorisation sous le signe de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) - Embellissement de poste</p>	<p>Avez-vous dans votre commune un poste de transformation nécessitant une rénovation esthétique de son enveloppe extérieure?</p> <p>La convention signée le 13 mai 2020, entre le SE60 et Enedis, sur la mise en oeuvre commune d'actions "RSE" consiste à intégrer dans leurs actions les préoccupations sociales et environnementales (actions contribuant à la compréhension du fonctionnement et des enjeux du système électrique à l'externe). Par exemple, si la restauration du poste est effectuée par une association d'insertion d'emploi ou culturelle ou avec des groupes scolaires dans le cadre d'une action pédagogique globale.</p>	<p>Intitulé du projet/lieu :</p> <p>Période de réalisation souhaitée :</p> <p><input type="checkbox"/> 1er trimestre 2023 <input type="checkbox"/> 2ème trimestre 2023 <input type="checkbox"/> 3ème trimestre 2023 <input type="checkbox"/> 4ème trimestre 2023 <input type="checkbox"/> 2025</p>
<p>Qualité de la distribution publique d'électricité</p>	<p>Sur le territoire de votre commune, avez-vous constaté ou avez-vous été informé :</p> <p><input type="checkbox"/> de chutes de tension</p> <p><input type="checkbox"/> de surtensions</p> <p><input type="checkbox"/> de coupures électriques récurrentes</p> <p><input type="checkbox"/> d'une ligne électrique à rénover</p>	

COLLECTIVITE :